

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 0 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	ABSTENTION	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	ABSTENTION	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	ABSTENTION	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	ABSTENTION	

Résultat du vote :

- P..... 9
- C..... 16
- A..... 5

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC

AMENDEMENT N° 0
POLITIQUE D'AIDES DEPARTEMENTALES EN FAVEUR DES
COMMUNES ET EPCI

L'importance du rapport sur les politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI aurait mérité :

- 1) Une étude comparative des propositions faites entre, commune par commune, le plafond d'aides proposé pour 2016-2020 et les subventions allouées sur la période 2010 – 2014 ;
- 2) Une concertation étroite entre l'Association des Maires et le Conseil Départemental ;
- 3) Une présentation simultanée avec les nouvelles règles de répartition entre nos fonds départementaux de péréquation (T.P. Golfech et droits de mutation).

Pour cette raison, nous demandons :

- l'examen de ce dossier à une prochaine session,
- la création d'une commission mixte Association des Maires et Conseil Départemental.

Assemblée 2015/2016
P/B p 15 et 20/21
Assemblée 2015/2016 

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 1 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	ABSTENTION	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	<u>Résultat du vote :</u> • P.....12 • C..... 16 • A..... 2 Rejet
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	ABSTENTION	

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT

AMENDEMENT N° 1

PLAFOND D'ENGAGEMENT DES COMMUNES ET COMMUNAUTES

Il est proposé que les aides accordées aux communes et intercommunalités le soient, comme antérieurement sans plafond d'engagement suivant les nouvelles politiques définies.

Montauban le 26 Mars 2016

P/ le groupe des Radicaux

Mme Claude NEGRE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 2 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	ABSTENTION	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	ABSTENTION	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	ABSTENTION	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	ABSTENTION	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	ABSTENTION	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	ABSTENTION	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	ABSTENTION	

Résultat du vote :

- P..... 6
- C..... 16
- A..... 8

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AMENDEMENT N°2

PLAFOND D'ENGAGEMENT DES COMMUNES

Dans la mesure où le plafond d'engagement sur 5 ans serait maintenu, il est proposé de modifier les plafonds d'engagement comme suit :

- 0 – 50 ht = forfait de 30 000 € + 1 000 € x Nbre ht
- 50 – 100 ht = 80 000 € + 500 € x (Nbre ht – 50 ht)
- 100 – 500 ht = 105 000 € + 250 € x (Nbre ht – 100 ht)
- 500 – 2 500 ht = 205 000 € + 200 € x (Nbre ht – 500 ht)
- 2 500 ht – 15 000 ht = 605 000 € + 100 € x (Nbre ht – 2 500 ht)
- 15 000 – 75 000 ht = 1 855 000 € + 50 € x (NBRE ht – 15 000 ht)

A titre d'exemple, ceci induirait des plafonds d'engagement :

- pour la Cme de BALIGNAC (35 ht) : 65 000 € au lieu de 42 000 €
- pour la Cme de GOAS (43 ht) : 73 000 € au lieu de 51 600 €
- pour la Cme de CLATENS (71 ht) : 90 500 € au lieu de 72 600 €
- pour la cme de CORDE (299 ht) : 154 750 € au lieu de 139 750 €
- pour la Cme de LABARTHE (375) : 173 750 € au lieu de 172 500 €
- pour laCme de VAYSSAC (818 ht) : 268 600 € au lieu de 257 700 €
- pour la Cme de DURFORT (916 ht) : 288 200 € au lieu de 272 400 €
- pour la Cme de NOHIC (1225 ht) : 350 000 € au lieu de 318 750€
- pour la Cme de MONTPEZAT (1516 ht) : 408 200€ au lieu de 362 400 €
- pour laCme de MONTCLAR (1851 ht) : 475 200 € au lieu de 412 650 €
- pour la Cme de SEPTFONDS (2185 ht) : 542 000 € au lieu de 462 750 €
- pour la Cme de LAFRANCAISE (2975 ht) : 652 900 € au lieu de 546 625 €
- pour la Cme de MONTBETON (3638 ht): 718 800 € au lieu de 595 350 €
- pour la Cme de LABASTIDE ST PIERRE (3809 ht) :735 900 € au lieu de 608 175 €
- pour la Cme de VALENCE (5342 ht) : 889 200 € au lieu de 723 150 €
- pour la Cme de MONTECH (5911 ht) : 946 100 au lieu de 765 825 €
- pour la Cme de CAUSSADE (6855 ht) : 1 040 500 € au lieu de 836 625 €
- pour la Cme de MOISSAC (12980 ht) : 1 653 000 € au lieu de 1 296 000 €
- pour la Cme de CASTEL (14216 ht) : 1 766 600 € au lieu de 1 388 700 €
- pour la Cme de MONTAUBAN (58 205 ht) : 4 015 250 € au lieu de 3 067 688 €

2 Montauban le 16 mars 2016

P/b Guy de Radicau

Nous Doute REGLE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 3 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEAX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

- P..... 14
- C..... 16
- A..... /

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AMENDEMENT 3

PLAFOND D'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS

Les périmètres des Communautés étant appelés à bouger suite à la réunion de la CDCI du 18 mars prochain, l'examen des plafonds d'engagement propres aux Communautés, sera reporté à l'examen de l'Assemblée à l'occasion de la prochaine session.

Montauban le 16 mars 2016
P/le groupe des Radicaux
Marie Claude NEGRE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 4 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

- P..... 14
- C..... 16
- A /

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT

AMENDEMENT N° 4

PLAFOND D'ENGAGEMENT DES COMMUNAUTES

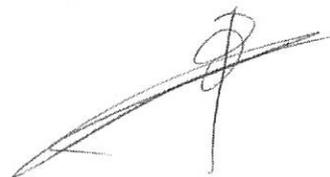
Dans la mesure où le report de l'adoption du plafonnement de subvention ne serait pas retenu, il est proposé le plafond d'aides susceptibles d'être allouées sur la période 2016 – 2020 arrêté comme suit :

- part fixe : 100 000 €
- part variable :
 - 0 – 10 000 ht : 50 € x Nbre d'hts
 - 10 000 – 20 000 ht : 500 000 € + 25 € x (Nbre ht – 10 000 ht)
 - 20 000 – 40 000 ht : 750 000 € + 12,50 € x (Nbre ht – 20 000 ht)
 - 40 000 – 80 000 ht : 1 000 000 + 6,25 € (Nbre ht – 40 000 ht)

A titre d'exemple ceci induirait des plafonds d'engagement de :

- Pour le QUERCY VERT : 359 150 € au lieu de : 215 856 €
- Pour le QUERCY-SUD-LAFRANCAISE : 455 000 € au lieu de : 277 200 €
- Pour la LOMAGNE : 607 225 € au lieu de : 372 312 €
- Pour TERRASSES ET VALLEE DE L'AVEYRON : 746 050 € au lieu de : 416 736 €
- Pour QUERCY CAUSSADAIS : 850 040 € au lieu de : 420 128 €
- Pour TERRES DE CONFLUENCES : 966 038 € au lieu de : 487 132 €
- Pour l'AGGLO : 1 296 412 € au lieu de : 624 278 €

—
Montauban le 16 mars 2016
P/le gouv. des Radeaux
Marie Claude NÈGRE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 5 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

- P..... 14
- C..... 16
- A /

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AMENDEMENT N°5

AIDES ACCORDEES HORS PLAFOND

Les aides accordées hors plafond d'engagement sur 5 ans concernent :

- les aides en matière de bâtiments scolaires : 25% de l'aide accordée sont pris hors plafond,
- les aides en matière d'assainissement et d'eau potable,
- les dotations à la voirie communale.

Le poids de l'aménagement pédagogique existant ou la construction de bâtiments scolaires, rendue nécessaire par l'accroissement démographique de certains secteurs, sont facteurs d'iniquités entre les communes et intercommunalités du territoire.

L'éducation restant une priorité de ce département, nous proposons :

1) que les subventions attribuées aux communes et intercommunalités au titre des listes A – aménagements pédagogiques de bâtiments scolaires – B – constructions ou extension de bâtiments– et D – réhabilitation énergétique de bâtiments scolaires – ne rentrent pas dans le cadre de l'enveloppe plafond ;

2) que les subventions attribuées dans le cadre de la liste B – grosses réparations des bâtiments scolaires– soient intégralement imputées dans le plafond d'engagement sur 5 ans.

3) que les subventions accordées au titre de la construction de piscines ne rentre pas dans l'enveloppe plafond d'engagement.

Nantua le 16 mars 2016
P/ le gouv de Radicaux
Marie Claude NEGRE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 6 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	ABSTENTION	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	ABSTENTION	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	ABSTENTION	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	ABSTENTION	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	ABSTENTION	

Résultat du vote :

- P..... 8
- C..... 16
- A..... 6

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT

AMENDEMENT N°6

CALCUL DES TAUX D'AIDE EN FONCTION DU POTENTIEL FISCAL COMMUNAL

Le cadre général des politiques d'aides départementales en faveur des communes et E.P.C.I. précise que, s'agissant des interventions en matière de bâtiments départementaux et de cadre de vie et habitat, les taux d'aides restent calculés selon le potentiel fiscal communal tel que ceux-ci étaient appliqués antérieurement.

Bâtiments communaux

- 36% si le potentiel fiscal est inférieur à 19 818 €
- 30% si compris entre 19 818 et 53 357 €
- 24% entre 53 357 et 106 714 €
- 18% entre 106 714 et 304 898 €

- 12% si potentiel fiscal est supérieur à 304 898 €

Cadre de vie et habitat

- 36% si potentiel fiscal est inférieur à 33 538 €
- 30% si compris entre 33 538 et 106 714 €
- 18% si compris entre 106 714 et 304 898 €
- 12% si potentiel fiscal est supérieur à 304 898 €

Proposition d'amendement :

Uniformisation des taux, quel que soit la nature des travaux
sur ceux du cadre de vie

- 36% si inférieur à 33 538 €
- 30% inférieur à 106 714 €
- 18% inférieur à 304 898 €
- 12% supérieur à 304 898 €

Facteur le 16 mai 2016
P/ le groupe des Radicaux
Marie Claude NEGRE


CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 7 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	NON	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	ABSTENTION	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEAX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	NON	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	Résultat du vote : • P..... 10 • C..... 18 • A..... 2 Rejet
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	ABSTENTION	

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AMENDEMENT N°7

INTERVENTIONS FINANCIERES EN FAVEUR DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Constat : aujourd'hui, toutes les communes sont intégrées dans des Communautés de Communes qui n'ont pas toutes les mêmes champs de compétences.

Ce constat est gênant dans la mesure où la prise en compte du seul critère population, dans la détermination des enveloppes plafond, va générer bien des injustices :

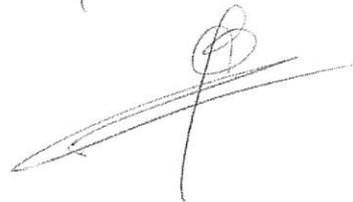
- ✓ sur une Communauté ayant pris de nombreuses compétences, l'enveloppe plafond va être ridicule alors qu'en contrepartie elle sera trop élevée pour la commune ;

- ✓ à l'inverse, sur une commune appartenant à une Communauté aux compétences limitées, son enveloppe risque à être trop faible.

Proposition : pour éviter cet écueil, il pourrait tout simplement être décidé que la subvention allouée sur un équipement communal, de compétence communautaire : bâtiments scolaires, équipements sportifs, par exemples, la communauté perçoit la subvention qu'aurait obtenue la commune, mais en l'imputant sur l'enveloppe plafond de la commune avec l'accord du Conseil Municipal concerné, et non sur sa propre enveloppe communautaire.

Cela évitera bien des problèmes.

Montaubert le 16 Mars 2016
P/ le groupe des Radicaux
Jean Claude NEGRE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 8 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	ABSTENTION	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	ABSTENTION	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	ABSTENTION	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	ABSTENTION	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	ABSTENTION	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	Résultat du vote : • P..... 7 • C..... 16 • A..... 7 Rejet
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	ABSTENTION	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	OUI	

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AMENDEMENT N°8

MISES EN VALEUR DES BOURGS

Les bénéficiaires de cette politique sont les Communes et elles seules.

Certaines communautés ont pris la compétence voirie et, dans ce cadre, les travaux de trottoirs sur les routes communautaires leurs reviennent de droit même si, jusqu'à aujourd'hui, une tolérance faisait que la commune restait maître d'ouvrage.

Les Chambres Régionales des Comptes pointant cette anomalie, imposent aux Communautés ayant pris la compétence voirie d'assurer la maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernant les trottoirs.

En conséquence, je vous propose d'ajouter à la liste des bénéficiaires les Communautés exerçant cette compétence.

Montauban le 26 mars 2016
Pl le groupe Les Radicaux
Marie Claude MEBRE

Hôtel du Département
100 boulevard Hubert Gouze
B.P. 783 - 82013 MONTAUBAN CEDEX

courrier@ledepartement82.fr

Tél. : 05 63 91 82 00

Fax : 05 63 03 28 52

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 9 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	NON	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	ABSTENTION	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	ABSTENTION	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	ABSTENTION	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	Résultat du vote :
ROGER Denis	OUI	• P..... 9
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	• C..... 17
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	• A..... 4
VIGUIÉ Léopold	NON	Rejet
WEILL Michel	OUI	

Le Président,

Christian ASTRUC



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

AMENDEMENT N°9

BATIMENTS SCOLAIRES

Les aides aux communes et communautés relative aux listes A,
C et D sont exclues de l'enveloppe plafond.

Les aides aux communes et communautés relative à la liste B
sont imputées en totalité sur l'enveloppe communale.

Montauban le 16 mars 2016

P/ le groupe des Rocardiaux

Mme Claude METORE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 10 du groupe des Radicaux**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	NON	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	NON	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	NON	
BERTELLI Jean-Claude	NON	
BÉSIERS Jean-Philippe	NON	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	NON	
COLOMBIÉ Véronique	NON	
DEBIAIS Francine	NON	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	NON	
HENRYOT Jean-Michel	NON	
JALAISE Colette	NON	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	NON	
MAURIÈGE Marie-José	NON	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	NON	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	NON	
VIGUIÉ Léopold	NON	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

- P..... 14
- C..... 16
- A..... /

Rejet

Le Président,

Christian ASTRUC

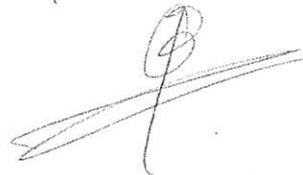
AMENDEMENT N° 10

REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Seules sont bénéficiaires les communes alors que dans le cas de beaucoup d'entre -elles, la compétence voirie a été transférée à la communauté de commune.

Il convient donc d'inclure les communautés de communes dans la liste des bénéficiaires.

Montauban le 16 Mars 2016
P/ le groupe des Radicaux
Marie Claude NEBRE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 1 de la 8^{ème} commission**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	OUI	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	OUI	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	OUI	
BERTELLI Jean-Claude	OUI	
BÉSIERS Jean-Philippe	OUI	
BOURDONCLE Catherine	ABSTENTION	
CABOS Véronique	OUI	
COLOMBIÉ Véronique	OUI	
DEBIAIS Francine	OUI	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	ABSTENTION	
HÉBRARD Gérard	OUI	
HENRYOT Jean-Michel	OUI	
JALAISE Colette	OUI	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	OUI	
MAURIÈGE Marie-José	OUI	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	ABSTENTION	
RIOLS Véronique	OUI	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	ABSTENTION	
TURELLA-BAYOL Frédérique	OUI	
VIGUIÉ Léopold	OUI	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

- P..... 25
- C /
- A..... 5

Adopté

Le Président,

Christian ASTRUC



**1ère REUNION DE 2016
8^{ème} COMMISSION
« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
TOURISME ET PATRIMOINE »
rapport n° 5 (p. 98)**

**« Politiques d'Aides Départementales en faveur
des communes et EPCI »**

+ AMENDEMENT N°1 DE LA 8EME COMMISSION

« Il est proposé par la commission un amendement visant à intégrer au « Guide des interventions financières en faveur des communes et EPCI » du Conseil Départemental, une politique « aménagements de villages » qui permettra d'apporter un soutien financier significatif aux petites communes rurales et ce, compte tenu de la proportion non négligeable de petites opérations menées par des communes rurales sur les espaces publics.

Ainsi, la politique « Aménagements de villages » répond aux principes et critères suivants :

- travaux éligibles : aménagements d'espaces publics (places, trottoirs, pluvial...),
- dépense subventionnable plafonnée à 80 000 € HT,
- possibilité d'attribution d'une seconde tranche,
- taux selon le potentiel fiscal communal.

Celle-ci vient compléter le volet des interventions financières en matière de « Cadre de vie et Habitat » en page 21 du Guide des Aides Départementales aux communes et EPCI ».

Fait à Montauban, le 11 mars 2016
La Présidente de la 8^{ème} commission,

Francine DEBIAIS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement n° 2 de la 8^{ème} commission**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	OUI	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	OUI	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	OUI	
BERTELLI Jean-Claude	OUI	
BÉSIERS Jean-Philippe	OUI	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	OUI	
COLOMBIÉ Véronique	OUI	
DEBIAIS Francine	OUI	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	OUI	
HENRYOT Jean-Michel	OUI	
JALAISE Colette	OUI	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	OUI	
MAURIÈGE Marie-José	OUI	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	OUI	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	OUI	
VIGUIÉ Léopold	OUI	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Christian ASTRUC

**1ère REUNION DE 2016
8^{ème} COMMISSION
« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
TOURISME ET PATRIMOINE »
rapport n° 5 (p. 98)**

**« Politiques d'Aides Départementales en faveur
des communes et EPCI »**

Ⓟ AMENDEMENT N°2 DE LA 8EME COMMISSION

« Il est proposé par la commission un amendement visant à préciser les modalités de mise en application des nouvelles politiques telles que présentées dans le guide ci-joint, qui s'exécutent pour tous les dossiers de demande de subvention déposés antérieurement et qui n'ont pas fait l'objet d'une décision attributive au 15 avril 2016, excepté dans les cas suivants :

1) Contrat d'équipement en cours :

- Comme par le passé, si un contrat d'équipement est en cours aucune demande de financement au titre des politiques éligibles dans ce cadre, ne peut être accordée en parallèle. Le solde du Contrat Equipement sera exigé avant l'examen d'une nouvelle demande.

- Si un avenant au C.E est sollicité, l'instruction de celui-ci sera réalisée dans le cadre des nouvelles politiques d'aides aux communes et EPCI.

2) Projet ayant obtenu une première tranche d'aide antérieurement :

Dans le cas de dossiers ayant bénéficiés antérieurement de l'octroi d'une aide au titre d'une première tranche, hors contrat d'équipement, il sera appliqué une décision selon les critères appliqués à la 1ère tranche (date de la Commission Permanente faisant foi) lors de l'attribution de la 2ème tranche d'aide. Néanmoins, la commune pourra renoncer à ce régime de calcul et solliciter un examen de son dossier de 2ème tranche dans le cadre du nouveau régime des interventions financières du Conseil Départemental.

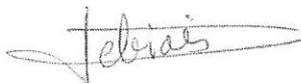
3) Fond de concours départemental d'aides aux collectivités locales :

Lorsqu'une commune a bénéficié par le passé d'une aide au titre d'une étude pré-opérationnelle, dans le cadre de la politique « Fonds de concours départemental d'aides aux collectivités locales », l'antériorité de calcul s'applique sur la phase opérationnelle restant à présenter en commission permanente.

4) Opérations inscrites dans le cadre de conventions territoriales de Pays :

Les dossiers inscrits dans les maquettes financières des Contrats de Pays et Conventions Territoriales (notamment les programmations 2013 et 2014) ont fait l'objet d'une validation en commission permanente des participations financières de principe à accorder par le Conseil Départemental. Dans ce cadre, il semble opportun de maintenir les propositions de financement du Département pour les communes concernées et ce afin de ne pas bouleverser les plans de financements affichés avec l'Europe, l'Etat et la Région, une modification pouvant mettre en difficulté les communes maître d'ouvrage ».

Fait à Montauban, le 11 mars 2016
La Présidente de la 8^{ème} commission,



Francine DEBIAIS

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Amendement de la commission des finances**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	OUI	
ASTRUC Christian	OUI	
BARÈGES Brigitte	OUI	
BAULU Maryse	OUI	
BAYLET Jean-Michel	OUI	
BEQ Jérôme	OUI	
BERTELLI Jean-Claude	OUI	
BÉSIERS Jean-Philippe	OUI	
BOURDONCLE Catherine	OUI	
CABOS Véronique	OUI	
COLOMBIÉ Véronique	OUI	
DEBIAIS Francine	OUI	
DEPRINCE Jean-Luc	OUI	
DESCAZEUX Ghislain	OUI	
FERRERO Monique	OUI	
GONZALEZ José	OUI	
HÉBRARD Gérard	OUI	
HENRYOT Jean-Michel	OUI	
JALAISE Colette	OUI	
LE CORRE Christiane	OUI	
MARDEGAN Pierre	OUI	
MAURIÈGE Marie-José	OUI	
MORVAN Liliane	OUI	
NÈGRE Marie-Claude	OUI	
RIOLS Véronique	OUI	
ROGER Denis	OUI	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	OUI	
TURELLA-BAYOL Frédérique	OUI	
VIGUIÉ Léopold	OUI	
WEILL Michel	OUI	

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Christian ASTRUC

**1ère REUNION DE 2016
8ème COMMISSION
« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ,
TOURISME ET PATRIMOINE »
rapport n°5 (p.98)**

**« Politiques d'Aides Départementales en faveur
des communes et EPCI »**

10 AMENDEMENT N° 3 DE LA COMMISSION DES FINANCES

Il est proposé par la commission des finances un amendement visant à compléter comme suit l'amendement n°2 de la 8ème commission :

« Pour les dossiers qu'elles ont déposés avant le 16 mars 2016, les communes et intercommunalités peuvent prétendre à se voir appliquer les politiques départementales antérieures, si elles leur étaient plus favorables, dans le respect strict du plafond d'engagement fixé par le présent rapport ».

Fait à Montauban, le 14 mars 2016
Le Président de la commission des finances,



Gérard HEBRARD

1^{ère} RÉUNION DU 16 MARS 2016

**Politiques d'aides départementales en faveur des communes et EPCI
Rapport de Monsieur le Président amendé
par la 8^{ème} commission et la commission des finances**

Conseillers Départementaux	Votes individuels	
ALBUGUES Mathieu	ABSTENTION	
ASTRUC Christian	OUI	
BARÈGES Brigitte	ABSTENTION	
BAULU Maryse	OUI	
BAYLET Jean-Michel	NON	
BEQ Jérôme	OUI	
BERTELLI Jean-Claude	OUI	
BÉSIERS Jean-Philippe	OUI	
BOURDONCLE Catherine	ABSTENTION	
CABOS Véronique	OUI	
COLOMBIÉ Véronique	OUI	
DEBIAIS Francine	OUI	
DEPRINCE Jean-Luc	NON	
DESCAZEAUX Ghislain	ABSTENTION	
FERRERO Monique	ABSTENTION	
GONZALEZ José	NON	
HÉBRARD Gérard	OUI	
HENRYOT Jean-Michel	OUI	
JALAISE Colette	OUI	
LE CORRE Christiane	NON	
MARDEGAN Pierre	OUI	
MAURIÈGE Marie-José	OUI	
MORVAN Liliane	ABSTENTION	
NÈGRE Marie-Claude	NON	
RIOLS Véronique	OUI	
ROGER Denis	ABSTENTION	
SARDEING-RODRIGUEZ Dominique	ABSTENTION	
TURELLA-BAYOL Frédérique	OUI	
VIGUIÉ Léopold	OUI	
WEILL Michel	ABSTENTION	

Résultat du vote :

- P..... 16
- C..... 5
- A..... 9

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC